

PARTICIPATION EMI

Aides pour 2015

Le franc suisse (CHF) est la devise de référence de l'EMI.

1 3 4 5

		1	3	4	5
Hospitalisation [forfait hospitalier non pris en charge] *					
Séjour Chirurgie (forfait/jour)	maximum par jour d'hospitalisation	2 282,90 CHF 1 461,05 €		640,63 CHF 410 €	406,25 CHF 260 €
Séjour Médecine (forfait/jour)		1 151,03 CHF 736,66 €		390,63 CHF 250 €	234,38 CHF 150 €
Hôpitaux conventionnés EMI		100 %		-	-
Pharmacie					
Médicaments prescrits		63 %		63 %	-
Consultations et visites [plafond par acte]					
Consultation - médecine générale		20,02 CHF 12,81 €		20,02 CHF 12,81 €	-
Consultation - spécialiste		25,02 CHF 16,01 €		25,02 CHF 16,01 €	-
Consultation - psychiatrie		37,52 CHF 24,01 €		37,52 CHF 24,01 €	-
Visite médicale		25,02 CHF 16,01 €		25,02 CHF 16,01 €	-
Imagerie médicale					
Actes d'imagerie médicale		60 %		60 %	-
Biologie					
Actes de biologie		60 %		60 %	-
Convalescence [(lorsqu'elle fait suite à une hospitalisation) + prescription médicale].					
Plafond par jour + prise en charge des soins pendant le séjour en établissements agréés, dans la limite de 30 jours/an.		34,38 CHF 22,00 €		34,38 CHF 22,00 €	-
Séjour rééducation [suite à un séjour hospitalier pour une affection aiguë médicale ou chirurgicale]					
Forfait jour plafonné. 30 jours renouvelables puis avis du médecin conseil EMI après 60 jours.		593,44 CHF 400 €		593,44 CHF 400 €	-
Autres frais de santé					
Auxiliaires médicaux, Actes de technique médicale ou de spécialiste, Appareillage, Transport ambulance (chimiothérapie, dialyse, transfert d'un hôpital à un autre pour examen).		70 %		70 %	-
Cure thermique [Limitée à 1 par an]					
Plafond		350,16 CHF 224,10 €		350,16 CHF 224,10 €	-

3A : option d'attente (pays de mission). Aucune aide.
3B : Régularisation de la quote-part dès l'arrivée en Europe.
Mêmes conditions que l'option 1 sauf évacuation sanitaire.



Fournir factures acquittées et **prescriptions médicales** par l'intermédiaire du Responsable de Groupe

1 3 4 5

		1	3	4	5
Dentaire et prothèses [plafond annuel]					
Soins dentaires		60 % 1 560,00 CHF 1 000 €		60 % 781,25 CHF 500 €	-
Prothèse dentaire		60 % 3 120,00 CHF 2 000 €		60 % 1 562,50 CHF 1 000 €	-
Optique					
Verres (l'unité)	Limité à 2 verres et 1 monture par an	39,06 CHF 25 €		39,06 CHF 25 €	-
Monture		39,06 CHF 25 €		39,06 CHF 25 €	-
Lentilles (Dioptrie > 8) - 2/an		78,12 CHF 50 €		78,12 CHF 50 €	-
Auditif					
Prothèses auditives (par prothèse)	2/an	625,00 CHF 400 €		625,00 CHF 400 €	-
Entretien auditif [piles]	Plafond annuel	57,17 CHF 36,59 €		57,17 CHF 36,59 €	-
Réparation auditive		70 %		70 %	-
Orthopédie					
		70 %		70 %	-
Acupuncture					
		50 %		50 %	-
Evacuation sanitaire					
MUTAS		80 %		-	-

3A : option d'attente (pays de mission). Aucune aide.
3B : Régularisation de la quote-part dès l'arrivée en Europe.
Mêmes conditions que l'option 1 sauf évacuation sanitaire.



- Aucune entente préalable n'est demandée, sauf pour la cure thermique.
- Pas de tiers payant, sauf pour les établissements conventionnés (ex : hôpitaux AP-HP). La prise en charge est établie par le Responsable de Section.
- Le délai de forclusion pour l'envoi des dossiers est de 1 an à compter de la date des soins.
- Les bordereaux récapitulatifs sont traités impérativement par le Responsable du Groupe.

* « Pour les journées d'hospitalisation supérieures à l'équivalent de 226.58 CHF, application d'un reste à charge hospitalier de 1.5 % du montant de la cotisation annuelle (non concernés : option 5, adhérents en option 4 zone E, soins en France). »